

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

Nombre de membres :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 8

Séance du 9 mars 2020

N° 2020-002

L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Pierre DELAYE, Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI, Christian MATRAS

Absents avec excuse : Fabienne STALARS, donne pouvoir à Christian LAREURE, Christiane PARDON donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Absente sans excuse : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Marie-Claude COTE

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

OBJET : 2020-002 : Subventions accordées pour 2020

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres les subventions à verser pour l'exercice 2020.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Centre Communal d'Action Sociale décident d'**accorder** les subventions suivantes, dont les dépenses seront imputées sur le compte 6574 de la section de fonctionnement du budget 2020 :

- A l'unanimité :
 - Animation de la Maison de retraite (utilisation véhicule Coutouvre) : 600 euros
 - AFSEP : 150 euros
 - FNATH : 150 euros
 - JALMALV : 150 euros
 - France Alzheimer : 200 euros
 - Comité d'Entraide du Roannais : 150 euros

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 mars 2020

Le Président,
Jean-Yves BOIRE

Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux

D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception
en Sous-Préfecture le 12/3/2020
et de sa publication le 12/3/2020.
Le Président, Jean-Yves BOIRE

Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201690-20200309-2020-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020